

**GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU
LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/GGE/2008-I/3

24 janvier 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Première session de 2008

Genève, 14-18 janvier 2008

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport d'activité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Établi par le secrétariat

1. À la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève du 7 au 13 novembre 2007, et comme indiqué au paragraphe 37 du rapport de la Réunion (CCW/MSP/2007/5), les Hautes Parties contractantes ont décidé ce qui suit:

«Le Groupe d'experts gouvernementaux négociera une proposition visant à traiter d'urgence la question de l'impact humanitaire des munitions en grappe tout en assurant un équilibre entre les considérations militaires et humanitaires.

Le Groupe ne devrait ménager aucun effort pour négocier cette proposition aussi rapidement que possible et rendre compte des progrès réalisés à la prochaine Réunion des Hautes Parties contractantes en novembre 2008.

Les travaux du Groupe seront appuyés par les experts militaires et techniques. Le Groupe se réunira comme suit, au moins trois fois en 2008 et pour une durée totale pouvant aller jusqu'à sept semaines:

- 14-18 janvier;
- 7-31 juillet;
- 1^{er}-5 septembre;
- 3-7 novembre.

Le Président du Groupe, en consultation avec les groupes régionaux, se prononcera sur la durée des deuxième et troisième sessions du Groupe.».

2. Comme l'indique le paragraphe 41 du même Rapport (CCW/MSP/2007/5), les Hautes Parties contractantes «ont nommé un représentant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États comme Président du Groupe d'experts gouvernementaux». L'Ambassadeur du Danemark, M. Bent Wigotski, a ainsi présidé le Groupe.

3. Le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu sa première session de 2008 à Genève, du 14 au 18 janvier 2008.
4. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux du Groupe: Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Moldova, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine et Venezuela.
5. Deux États signataires de la Convention – l'Égypte et le Nigéria – ont également participé aux travaux du Groupe.
6. Les États ci-après, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs: Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Ghana, Kenya, Koweït, Liban, Malaisie, Oman, République arabe syrienne et Thaïlande.
7. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), du Service de l'action antimines de l'ONU et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ont pris part aux travaux du Groupe.
8. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Centre international de déminage humanitaire de Genève et de la Commission européenne ont également participé aux travaux du Groupe.
9. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales dont le nom suit: Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Cluster Munition Coalition, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action (Royaume-Uni), Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Pax Christi International et Réseau des survivants des mines terrestres. Des représentants de Textron Defense Systems ont également participé aux travaux du Groupe.
10. La session du Groupe a été ouverte le 14 janvier 2008 par le Président, l'Ambassadeur du Danemark, M. Bent Wigotski.
11. Les réunions d'experts militaires et techniques ont été présidées par le général de division Lars C. Fynbo (Danemark). M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe. Il était secondé par M. Bantan Nugroho, également spécialiste des questions politiques.

12. Le Groupe a tenu neuf séances plénières et a examiné les points suivants: emploi militaire des munitions en grappe; impact humanitaire de l'emploi des munitions en grappe; aspects techniques des munitions en grappe; aspects juridiques des munitions en grappe; définitions; autres questions pertinentes.

13. À sa 1^{re} séance plénière, le 14 janvier 2008, le Groupe a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I; il a confirmé le Règlement intérieur tel qu'il avait été adopté et appliqué à la troisième Conférence d'examen (CCW/CONF.III/11, Part III); il a adopté le programme de travail qui figure à l'annexe II.

14. Les États dont le nom suit ont participé à un échange de vues général qui s'est tenu à la même séance plénière: Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Israël, Italie, Japon, Maroc, Moldova, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovénie (au nom de l'Union européenne; de la Turquie, de la Croatie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine; de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie; ainsi que de Moldova et de l'Arménie), Suisse et Turquie.

15. Au cours de la session, le Groupe a examiné les documents portant les cotes CCW/GGE/2008-I/1 et 2, CCW/GGE/2008-I/WP.1 et 2 et CCW/GGE/2008-I/CRP.1, indiqués à l'annexe IV, ainsi que les documents pertinents indiqués dans le Rapport de la Réunion de 2007 des Hautes Parties contractantes (CCW/MSP/2007/5). Ces documents peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>) ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/disarmement/CCW>).

16. Le Groupe d'experts gouvernementaux a entendu des exposés de l'Allemagne, sur les thèmes «Munitions de tir sur zone et munitions de tir sur objectif ponctuel», «Définition des munitions en grappe» et «Stockage et destruction»; des États-Unis d'Amérique, sur les thèmes «Utilité et rôle actuels des munitions en grappe sur le plan militaire», «Impact de la technologie» et «Procédure interarmées de choix des cibles des États-Unis»; et de Textron Defense Systems, sur le thème «Armes amorcées par capteur».

17. Conformément à la décision pertinente de la Réunion des Hautes Parties contractantes, telle qu'elle figure au paragraphe 37 du Rapport (CCW/MSP/2007/5), le Président du Groupe, en consultation avec les groupes régionaux, s'est prononcé sur la durée de la deuxième session de 2008 du Groupe; celle-ci se tiendra du 7 au 11 avril 2008. La troisième session de 2008 a été écourtée et se terminera une semaine avant la date qui avait été prévue par la Réunion.

18. À sa dernière séance plénière, le 18 janvier 2008, le Groupe d'experts gouvernementaux a entendu le rapport sur les travaux des Réunions d'experts militaires et techniques et a considéré que le projet de définition des munitions en grappe, reproduit à l'annexe III, constituait une base appropriée pour les travaux futurs. Ces derniers seront également réalisés en fonction d'autres propositions, notamment celles présentées à la session en cours et lors de sessions précédentes.

19. Toujours à sa dernière séance plénière, le 18 janvier 2008, le Groupe d'experts gouvernementaux a adopté le projet de rapport d'activité de sa première session de 2008 (CCW/GGE/2008-I/CRP.1), tel que modifié oralement. Le rapport est publié sous la cote CCW/GGE/2008-I/3.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

de la première session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux
tel qu'il a été adopté à la 1^{re} séance plénière, le 14 janvier 2008

1. Ouverture de la session du Groupe d'experts gouvernementaux.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Reconduction du Règlement intérieur.
4. Organisation des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, y compris ceux des réunions d'experts militaires et techniques.
5. Documentation de base.
6. Munitions en grappe.
7. Rapport des réunions d'experts militaires et techniques.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport d'activité.

Annexe II**PROGRAMME DE TRAVAIL**

de la première session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux
tel qu'il a été adopté à la 1^{re} séance plénière, le 14 janvier 2008

Lundi 14 janvier 2008	10 h 00-13 h 00	• Formalités d'ouverture • Échange de vues général
	15 h 00-18 h 00	• Identification des questions et notions essentielles: – Munitions en grappe – conteneur/lanceur; sous-munition; allumeur; – Munitions en grappe non explosées et abandonnées; – Biens de caractère civil; objectifs militaires; concentration de civils; – Autres.
Mardi 15 janvier 2008	10 h 00-13 h 00	• Aspects militaires: – Utilité militaire; – Acquisition d'objectifs; – Enregistrement, conservation et communication des renseignements; – Autres.
	15 h 00-18 h 00	• Réunion d'experts militaires et techniques
Mercredi 16 janvier 2008	10 h 00-13 h 00	• Aspects humanitaires: – Avertissements et sensibilisation aux risques; – Marquage, installation de clôtures et surveillance (zone dont le périmètre est marqué); – Enlèvement, retrait ou destruction des munitions en grappe qui sont devenues des restes explosifs de guerre; – Coopération et assistance internationales; – Assistance aux victimes; – Autres.

	15 h 00-18 h 00	• Aspects techniques: – Mécanisme d'autodestruction ou d'autoneutralisation; autodésactivation; – Allumeurs (électroniques/mécaniques); munitions en grappe amorcées par capteur; – Essais; – Stockage et destruction des munitions en grappe stockées; – Autres.
Jeudi 17 janvier 2008	10 h 00–13 h 00	• Aspects juridiques: – Emploi; – Interdictions et restrictions éventuelles en ce qui concerne l'emploi des munitions en grappe; – Champ d'application d'une éventuelle proposition sur les munitions en grappe; – Périodes de transition pour l'application d'éventuelles obligations futures relatives aux munitions en grappe; – Autres.
	15 h 00-18 h 00	• Réunion d'experts militaires et techniques
Vendredi 18 janvier 2008	10 h 00-13 h 00	• Autres questions pertinentes: – Transferts; – Respect des dispositions et mesures de transparence; – Autres.
	15 h 00–18 h 00	• Voie à suivre • Résumé des travaux • Adoption du rapport d'activité • Clôture de la session

Annexe III

PROJET DE DÉFINITION DES MUNITIONS EN GRAPPE

[Par «munition en grappe», on entend un vecteur-conteneur qui contient [plus de dix [x]] sous-munitions explosives et qui est conçu pour [éjecter, disperser ou libérer]/[lancer] des sous-munitions explosives [sur une zone [-objectif]]

Par «Sous-munition explosive», on entend une munition explosive classique conçue pour être séparée d'une munition en grappe et déclencher une charge explosive à l'impact, avant l'impact ou après sur [un]/[une zone] [-]objectif.

Par «Vecteur-conteneur» on entend:

a) Une munition classique [qui peut être un obus d'artillerie, une bombe aérienne, un missile guidé ou non guidé]; ou

[b) Un lanceur, monté sur un aéronef, qui est conçu pour [éjecter, disperser ou libérer]/[lancer] [des sous-munitions multiples]/[plus de [y] sous-munitions] en un seul [tir]/[processus continu/ininterrompu].

/

b) Un lanceur, monté sur un aéronef, qui n'est pas conçu pour [éjecter, disperser ou libérer]/[lancer] des munitions à tir direct.]

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS

de la première session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux
14-18 janvier 2008

CCW/GGE/2008-I/1	Ordre du jour provisoire, soumis par la présidence
CCW/GGE/2008-I/2	Programme de travail provisoire, soumis par la présidence
CCW/GGE/2008-I/3	Rapport d'activité, établi par le secrétariat
CCW/GGE/2008-I/WP.1	Définitions des armes à sous-munitions en grappe – document présenté par la France
CCW/GGE/2008-I/WP.2	Définitions – document présenté par l'Irlande
CCW/GGE/2008-I/INF.1	Liste des participants, établie par le secrétariat
CCW/GGE/2008-I/MISC.1	Liste provisoire des participants, établie par le secrétariat
CCW/GGE/2008-I/CRP.1 (anglais seulement)	Projet de rapport d'activité, établi par le secrétariat

Les documents susmentionnés peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>) ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/disarmament/CCW>).
